

Traduction de courtoisie

DÉCLARATION DE LYON DES RÉGIONS ET DES ÉTATS FÉDÉRÉS POUR LE CLIMAT

Nous, la Région Rhône Alpes, The Climate Group, nrg4SD (Réseau des Gouvernements Régionaux pour le Développement Durable) ainsi que les États fédérés et les Gouvernements régionaux européens, sommes réunis à Lyon le 21 octobre 2011 à l'occasion de la Conférence européenne des Régions pour le Climat, dans le but de renforcer la coordination et la coopération entre nos entités et de promouvoir les stratégies concrètes de réduction des émissions de GES, d'adoption d'une économie sobre en carbone et d'adaptation aux impacts du changement climatique dans nos régions.

Reconnaissant que notre action doit être conduite en étroite coopération avec l'ensemble des autres niveaux de gouvernance.

Nous nous appuyons sur les déclarations faites antérieurement, telles que la Déclaration de Saint-Malo de nrg4SD (France, 2008), les Déclarations de l'Association des Régions de France et de nrg4SD pour la CCNUCC COP15 (2009), la Déclaration de l'Alliance des Régions et des États de The Climate Group à l'Union Européenne (mars 2010), la Déclaration des Gouvernements régionaux et des États fédérés de The Climate Group en faveur des négociations climatiques CCNUCC à Bonn (juin 2010), la Déclaration de Cancún de l'Alliance des Régions et des États de The Climate Group sur le développement résilient au changement climatique et sobre en carbone pour la CCNUCC COP16 (décembre 2010), la contribution de nrg4SD pour la COP17 (juin 2011) et la Feuille de route des gouvernements locaux sur le climat établie par ICLEI et CGLU.

Accords internationaux sur le changement climatique

1. *Nous* nous réjouissons des avancées réalisées lors de la COP16, et invitons la COP17 à profiter de ce nouvel élan pour adopter des actions climatiques multilatérales et concrètes, dont l'engagement ferme de proposer aux pays en développement des fonds nouveaux et additionnels en faveur du climat tels que réaffirmés par la COP16, et conformément aux recommandations du GIEC et aux accords préalables de la COP qui prévoient la limitation du réchauffement planétaire en deçà de 2°C.
2. *Nous* saluons la « Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone en 2050 » (mars 2011) présentée par la Commission européenne qui, nous n'en doutons pas, bénéficiera directement à l'économie européenne, sous la forme de mesures contraignantes.
3. *Nous* réitérons notre appel pour une Europe influente et ambitieuse, qui adopte un objectif de réduction de ses émissions de GES de 30 % d'ici 2020.
4. *Nous* regrettons qu'aucun objectif contraignant en matière d'efficacité énergétique n'ait été imposé en vertu du Plan européen pour l'efficacité énergétique (mars 2011), et lançons à nouveau un appel à la Commission européenne et au Conseil pour qu'ils rendent contraignants de tels objectifs.
5. *Nous* appelons l'UE à soutenir tous les efforts en faveur d'un développement soutenu des énergies renouvelables, qui permettent aux États membres d'atteindre et de d'aller au-delà de l'objectif européen.
6. *Nous* pensons que la majorité des revenus issus de la vente aux enchères des quotas carbone sous l'égide du Marché européen des Quotas d'émissions devraient être entièrement affectés à lutter contre le Changement climatique et souhaitons qu'une réflexion politique soit engagée sur les mécanismes financiers permettant aux collectivités locales comme aux gouvernements régionaux de bénéficier d'une partie de ces nouvelles recettes.
7. *Nous* demandons à ce que soit lancée une réflexion de prospective politique au niveau international sur l'accès aux futurs fonds « climat » des gouvernements régionaux et des collectivités locales, des pays du Sud en particulier.

8. *Nous* appelons à la création de davantage d'instruments de coopération territoriale avec les régions émergentes et en développement afin de consolider les liens sur un large éventail d'actions climatiques, et d'instaurer ainsi la confiance nécessaire à la conclusion d'accords internationaux ambitieux sur le climat.

Rôle des gouvernements infranationaux dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

9. *Nous* rappelons que 50 à 80 % des actions d'atténuation et d'adaptation sont menés à l'échelle infranationale, ce qui démontre le rôle crucial que jouent les États fédérés et les gouvernements régionaux et locaux en tant que laboratoires et terrains de mise en œuvre d'actions climatiques et de stratégies territoriales sobres en carbone, à travers le déploiement de technologies et de politiques innovantes, la mobilisation de la société civile et des parties prenantes, et le développement de projets de solidarité interrégionale.

10. *Nous* réaffirmons qu'une gouvernance multi-niveaux et qu'une approche territoriale, adaptées aux enjeux et atouts spécifiques d'une région, constituent des outils essentiels au développement de politiques, de programmes et de projets concrets de mise en œuvre d'actions d'adaptation et d'atténuation, pertinentes dans ce domaine.

11. *Nous* saluons la reconnaissance des gouvernements locaux et infranationaux en tant que « parties prenantes gouvernementales » et acteurs-clés de l'action climatique par les Accords de COP16, comme résultante d'une action coordonnée et d'une demande politique commune d'ICLEI, de nrg4SD, de CGLU et d'autres réseaux, réunis autour de la *Feuille de route des gouvernements locaux sur le climat*, et demandons aux Etats Parties et au Secrétariat de la CCNUCC de concrétiser cette reconnaissance par le biais de mécanismes permettant leur accréditation et leur implication dans les négociations internationales.

12. *Nous* prônons une implication plus forte des gouvernements infranationaux dans l'élaboration et le développement de politiques climatiques et énergétiques européennes, principalement à travers une coopération plus étroite entre les institutions européennes et les autorités locales et régionales, dans le processus décisionnel de l'UE.

13. *Nous* demandons aux États membres de l'UE d'élaborer des politiques et législations cadres adéquates à l'échelle nationale et européenne, qui permettent de consolider les compétences, le rôle de coordination et les facultés de contrôle des États fédérés et des Gouvernements régionaux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

14. *Nous* rappelons la nécessité de soutenir la volonté d'agir des autorités infranationales en leur proposant les outils et les ressources adéquats à travers une approche territoriale, et sollicitons l'intervention des États membres de l'UE, des institutions européennes et des Etats Parties à la CCNUCC, afin de garantir aux États fédérés, aux gouvernements régionaux et aux collectivités locales l'accès aux nouveaux mécanismes financiers dédiés au changement climatique.

15. *Nous* acceptons de participer, dans le cadre d'une approche territoriale, à la réalisation des objectifs européens fixés dans le Paquet Energie-climat de 2008.

16. *Nous* saluons la proposition ambitieuse de la Commission européenne qui place l'action climatique au cœur de son cadre financier pluriannuel pour 2014-2020, notamment avec l'attribution de 20 % des Fonds structurels européens des régions développées à des actions climatiques, et la mise en place d'un programme de financement spécial dédié au changement climatique.

17. *Nous* soulignons le rôle essentiel des échanges et de la coopération dans la promotion des mesures concrètes d'atténuation et d'adaptation.

18. *Nous* consentons à renforcer le développement d'une gouvernance multi-niveaux complémentaire et en synergie à l'échelle européenne, nationale et locale, en veillant à impliquer convenablement les diverses parties prenantes.

19. *Nous* continuons à promouvoir les stratégies infranationales en tant qu'outils de renforcement de la cohésion territoriale et de maximisation du potentiel des liens entre zones urbaines et rurales et d'une approche ville-région.

Engagements régionaux en faveur du climat/de la Révolution verte

Nous nous engageons, dans le cadre de nos compétences respectives, à :

20. Agir en tant que précurseurs, dans le cadre de nos compétences respectives, pour l'avènement d'une révolution propre, dans une approche alliant économie et écologie en faveur d'une croissance durable, et faisant du climat une priorité prise en compte dans toutes nouvelles législations régionales et locales.

21. Mettre en place, selon nos capacités institutionnelles respectives, des mesures incitatives et des plateformes innovantes aptes à mobiliser significativement les citoyens, à faire évoluer les comportements et à réduire les émissions de GES par habitant liées à la consommation énergétique de 30 % d'ici 2020, avec l'objectif d'augmenter la résilience de nos communautés au changement climatique.
22. Mettre en œuvre, dans le cadre de nos compétences respectives, des initiatives, y compris de partenariats publics-privés, visant à déployer des programmes à grande échelle de rénovation de 3% des bâtiments publics par an, afin d'améliorer leurs performances énergétiques
23. Mettre en œuvre, dans le cadre de nos compétences respectives, des initiatives, y compris de partenariats publics-privés, visant à déployer des programmes à grande échelle de rénovation de 3% des bâtiments privés par an, afin d'améliorer leurs performances énergétiques, à la condition que les ressources financières suffisantes soient disponibles.
24. Mener des actions globales de réduction durable des émissions inhérentes au secteur des transports, à hauteur de 1 % par an entre 2012 et 2050, sans inclure les mesures d'atténuation des émissions liées aux transports aérien et maritime qui, dans tous les cas, devraient selon nous faire l'objet d'un futur accord international.
25. Concevoir des stratégies de planification urbaine et d'aménagement du territoire et développer des systèmes de transport alternatifs contribuant à une réduction structurelle du transport des personnes et des marchandises.
26. Définir des politiques et des mécanismes de financement, entre autres, permettant d'accroître la passation de marchés publics et la pénétration sur le marché de technologies économes en énergie, et ainsi opérer une révolution propre (éclairage efficace, technologies intelligentes, etc.).
27. Nouer des partenariats novateurs avec les entreprises, les instituts de recherche et autres organismes dans un élan commun en faveur de la *Clean Revolution* (« Révolution propre »).
28. Promouvoir le développement de technologies constituant une alternative aux moteurs à combustion interne contribuant à l'émergence d'autres solutions de transport sobres en émissions (notamment véhicules électriques alimentés par des énergies renouvelables).
29. Favoriser et participer activement au développement dynamique dans nos territoires de solutions ayant recours aux énergies renouvelables, dans l'optique d'atteindre et d'aller au-delà de l'objectif européen de produire 20% de notre énergie à partir d'énergies renouvelables d'ici 2020.

Partenariats et coopération internationale décentralisée

30. Poursuivre le développement de partenariats et de collaborations entre Etats fédérés et Régions d'Europe, et, plus généralement, permettre l'échange d'outils et des meilleures pratiques, l'analyse commune de leurs potentiels et de leurs impacts et l'introduction d'approches innovantes d'atténuation et d'adaptation.
31. Orienter nos programmes de coopération interrégionale dans les Régions et les États fédérés en Développement sur le renforcement de capacité permettant une approche territoriale alliant développement durable, stratégie de lutte contre le changement climatique et actions d'atténuation et d'adaptation.
32. Aider les Régions et les États fédérés en Développement afin de soutenir efficacement les initiatives de réduction de la consommation de combustibles fossiles, de la déforestation et de la désertification, en plaçant la préservation des ressources, l'agriculture durable et la gestion publique du foncier au cœur des plans d'action territoriaux impliquant les collectivités et les acteurs locaux, en vue d'une meilleure résilience et adaptation, tout en contribuant aux efforts planétaires d'atténuation.
33. Poursuivre le développement de partenariats à tous les échelons infranationaux, y compris au sein de réseaux pertinents, tels que ICLEI et CGLU, en vue d'une action commune et coordonnée renforcée.

Mark KENBER
PDG The Climate Group

Jean Jack QUEYRANNE
Président de la Région Rhône-Alpes

Lluís RECODER I MIRALLES
Ministre du Territoire et de la Durabilité
– Coprésident de nrg4SD

Avec le soutien de:



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos



Représentés par:

Evelyne HUYTEBROECK
Ministre de l'Environnement, de
l'Energie et de la Rénovation
urbaine de la Région de Bruxelles-
Capitale

Ronan DANTEC
Adjoint au Maire de Nantes
Représentant de Cités et
Gouvernements Locaux Unis

Henning JENSEN
Rapporteur pour le Climat
Conseil des Communes et des Régions
d'Europe
Conseiller municipal de Næstved
Byrådsmedlem